



Acétylène

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878
 Numéro de référence: EIGA001
 Date d'émission: 10/07/2013 Date de révision: 12/09/2024 Remplace la version de: 05/06/2024 Version: 1.8

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Substance
Nom	: Acétylène
Nom commercial	: Acétylène, ACETYLENE 2.6 SAA
N° Index	: 601-015-00-0
N° CE	: 200-816-9
N° CAS	: 74-86-2
Numéro d'enregistrement REACH	: 01-2119457406-36-0015
Code du produit	: 000010021936
Formule brute	: C ₂ H ₂

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisations pertinentes identifiées	: Voir la liste des usages identifiés et des scénarios d'exposition dans l'annexe de la FDS. Utilisation par un consommateur. Faites une évaluation des risques avant toute utilisation.
Utilisation de la substance/mélange	: Revêtement métallique Formulation de mélanges avec du gaz dans des réceptacles sous pression. Lubrification de moules pour fabrication de bouteilles de verre. Utilisation de gaz comme matière première dans les procédés chimiques. Utilisation seul ou en mélange pour le calibrage d'analyseur. Fabrication de composants électroniques. Industriel et professionnel. Faire une évaluation des risques avant utilisation. Gaz inflammable pour applications de soudage, coupage, chauffage, brasage . Carburants

Titre	Etape du cycle de vie	Descripteurs d'utilisation
Utilisations industrielles en milieu confiné. (Réf. SE: EIGA001-1)		PROC1, PROC2, PROC3, PROC8b, PROC9, PROC16, ERC1, ERC2, ERC4, ERC6a, ERC6b, ERC7, ERC8d, ERC9a, ERC9b
Utilisations professionnelles. (Réf. SE: EIGA001-2)		PROC16, ERC9a, ERC9b
Utilisation par un consommateur (Réf. SE: EIGA001-3)		PC13, ERC9a, ERC9b

Texte complet des descripteurs d'utilisation: voir rubrique 16

1.2.2. Utilisations déconseillées

Utilisations déconseillées	: Aucun(e).
----------------------------	-------------



Acétylène

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Linde GmbH Division Gas
 Seitnerstr. 70
 DE- 82049 Pullach
 Germany
 T +49 8974460
info@linde.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : UMCO/NCEC: +44 1865 407333 (English); +49 89 220 61012 (German)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Dangers physiques	Gaz inflammables, catégorie 1A, gaz chimiquement instable A Gaz sous pression : Gaz dissous	H220;H230 H280
-------------------	--	-------------------

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



Mention d'avertissement (CLP) :

Mentions de danger (CLP) :

Danger
 H220 - Gaz extrêmement inflammable.
 H230 - Peut exploser même en l'absence d'air.
 H280 - Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

Conseils de prudence (CLP)

- Prévention

P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
 P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

- Intervention

P377 - Fuite de gaz enflammé: Ne pas éteindre si la fuite ne peut pas être arrêtée sans danger.
 P381 - En cas de fuite, éliminer toutes les sources d'ignition.

- Stockage

P403 - Stocker dans un endroit bien ventilé.

Informations supplémentaires

A fin d'élimination, faire reprendre la bouteille de gaz par le fournisseur, exclusivement. La bouteille contient une matière poreuse qui peut contenir des fibres d'amiantes et qui est saturée d'un solvant (acétone ou diméthylformamide).



Acétylène

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

2.3. Autres dangers

- Autres dangers : Asphyxiant à forte concentration. Ces concentrations élevées sont dans la zone d'inflammabilité. La substance / le mélange n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne.
- Autres informations : Pour des raisons de sécurité, l'acétylène est dissous dans l'acétone (Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3) ou le diméthylformamide (Flam. Liq. 3, Repr. 1B, Acute Tox. 4, Eye Irrit. 2) dans le récipient du gaz. Les vapeurs de solvants sont éliminées en tant qu'impureté lorsque l'acétylène est extrait du récipient de gaz. La concentration des vapeurs de solvants dans le gaz.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Acétylène	N° CAS: 74-86-2 N° CE: 200-816-9 N° Index: 601-015-00-0 N° REACH: 01-2119457406-36-0015	100	Flam. Gas 1A - Chem. Unst. Gas A, H220;H230 Press. Gas (Diss.), H280

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

Ne contient pas d'autres composants ni impuretés qui pourraient modifier la classification du produit.

3.2. Mélanges

Non applicable

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

- Premiers soins après inhalation : Déplacer la victime dans une zone non contaminée, en s'équipant d'un appareil respiratoire autonome individuel (ARI). Maintenir la victime au chaud et au repos. Appeler un médecin. Pratiquer la réanimation cardio-pulmonaire si la victime ne respire plus.
- Premiers soins après contact avec la peau : Pas d'effets néfastes attendus avec ce produit.
- Premiers soins après contact oculaire : Pas d'effets néfastes attendus avec ce produit.
- Premiers soins après ingestion : L'ingestion n'est pas considérée comme un mode d'exposition possible.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Principaux symptômes et effets, aigus et différés : Peut causer l'asphyxie à concentration élevée. Les symptômes peuvent être une perte de connaissance ou de motricité. La victime peut ne pas être consciente de l'asphyxie. Voir section 11.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucun(e).



Acétylène

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Arrêter la source de gaz est la méthode de contrôle préférée. Eau en pulvérisation ou en nuage. Soyez conscient du risque de formation d'électricité statique avec l'utilisation d'extincteurs à CO₂. Ne les utilisez pas dans des endroits où une atmosphère inflammable peut être présente.
- Agents d'extinction non appropriés : ne pas utiliser de jet d'eau pour éteindre.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Reactivité en cas d'incendie : Pas de danger de réactivité autres que les effets décrits dans les sections ci-dessous.
- Risques spécifiques : L'exposition au feu peut entraîner la rupture et l'explosion des récipients.
- Produits de combustion dangereux : Monoxyde de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

- Méthodes spécifiques : Continuer à arroser à l'eau depuis un endroit protégé, jusqu'à ce que le récipient reste froid. Ne pas éteindre une fuite de gaz enflammée, sauf si absolument nécessaire. Une réinflammation spontanée et explosive peut se produire. Éteindre les autres feux. Utiliser des moyens d'extinction appropriés au feu aux alentours. L'exposition au feu et à la chaleur peut causer la rupture des récipients de gaz. Refroidir les récipients exposés avec de l'eau pulvérisée depuis un endroit protégé. Ne pas laisser s'écouler dans les caniveaux l'eau d'arrosage utilisée dans les cas d'urgence . Si possible, arrêter le débit gazeux. Utiliser de l'eau en pulvérisation ou en nuage pour rabattre au sol les fumées si possible. Eloigner les récipients de la zone de feu, si cela peut être fait sans risque.
- Équipements de protection spéciaux pour les pompiers : Dans les espaces confinés utiliser un appareil respiratoire autonome individuel (ARI). Vêtement de protection et équipement de respiration autonome pour les pompiers. Norme EN 469: vêtements de protection pour pompiers. Norme EN 659: Gants de protection pour pompiers. Norme EN 137 - Appareil autonome d'air comprimé en circuit ouvert avec un masque complet du visage.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

- Procédures d'urgence : Agir selon le plan d'urgence local. Essayer d'arrêter la fuite. Évacuer la zone. Éliminer les sources d'inflammation. Assurer une ventilation d'air appropriée. Se maintenir en amont du vent. Voir la section 8 de la FDS pour plus d'informations sur les équipements de protection individuelle.

6.1.2. Pour les secouristes

- Procédures d'urgence : Contrôler la concentration du produit rejeté. Prendre en compte le risque d'atmosphères explosives. Porter un appareil respiratoire autonome individuel (ARI) pour entrer dans la zone, à moins d'avoir contrôlé que celle-ci est sûre. Voir la section 5.3 de la FDS pour plus d'informations.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Essayer d'arrêter la fuite.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Ventiler la zone.



Acétylène

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir aussi les sections 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Sécurité lors de l'utilisation du produit :

- Éviter tout contact avec le cuivre pur, le mercure, l'argent et le laiton à plus de 65% de cuivre. Le solvant peut s'accumuler dans les canalisations. Avant toute opération de maintenance, effectuez une évaluation des risques en fonction du solvant utilisé. En cas d'utilisation de DMF, tenir compte de ses conditions d'utilisation et restrictions. .
- Pression de service dans les canalisations limitée à 1,5 bar (manométrique) ou moins en cas de réglementation nationale plus sévère, avec un diamètre maximum DN 25.
- Considérer l'utilisation d'anti-retour arrêts de flamme.
- Pour plus d'information pour une utilisation en sécurité, se référer au document EIGA Doc.212 "Acetylene installations at customer premises" téléchargeable à <http://www.eiga.eu> et consulter votre fournisseur.
- Évaluer les risques potentiels d'atmosphère explosive et le besoin d'équipements anti-explosion (ATEX).
- Purger l'air de l'installation avant d'introduire le gaz.
- Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
- Maintenir à l'écart de toute source d'ignition (y compris de charges électrostatiques).
- N'utiliser que des outils anti-étincelles.
- Veiller à ce que l'équipement soit correctement mis à la terre.
- Le produit doit être manipulé dans le respect des bonnes procédures d'hygiène industrielle et de sécurité.
- Seules les personnes ayant l'expérience et la formation appropriée peuvent manipuler les gaz sous pression.
- Envisager l'ajout de soupape(s) de sécurité pression dans l'installation.
- Vous assurer que toute l'installation gaz a été (ou est régulièrement) contrôlée pour absence de fuites, avant utilisation.
- Ne pas fumer pendant la manipulation du produit.
- Utiliser seulement l'équipement spécifié, approprié à ce produit, à sa pression et à sa température d'utilisation. Contacter votre fournisseur de gaz en cas de doute.
- Éviter les retours d'eau, d'acides et d'alkalis.
- Ne pas respirer le gaz.
- Eviter de relâcher le produit dans les lieux de travail.



Acétylène

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Sécurité lors de la manutention du récipient de gaz : Se reporter aux instructions du fournisseur pour la manutention du récipient.

Interdire les remontées de produits dans le récipient.

Protéger les conteneurs des dommages physiques, ne pas les tirer, les rouler, les glisser, les laisser tomber.

Pour déplacer les bouteilles même sur une courte distance, utiliser un chariot (roule bouteilles, etc.), conçu pour le transport de bouteilles.

Laisser le chapeau de protection du robinet en place jusqu'à ce que le récipient soit à nouveau sécurisé soit par un mur soit par un support ou placé dans un conteneur ou mis en position d'utilisation.

Si l'utilisateur rencontre une quelconque difficulté lors de l'ouverture ou de la fermeture du robinet, il doit interrompre l'utilisation et contacter le fournisseur.

Ne jamais chercher à réparer ou modifier le robinet d'un récipient ou ses dispositifs de décompression.

Les robinets endommagés doivent être immédiatement signalés au fournisseur.

Maintenir les sorties de robinets des récipients propres et non contaminés, particulièrement par de l'huile ou de l'eau.

Si le récipient en a été équipé, dès qu'il a été déconnecté de l'installation, remettre en place le chapeau ou le bouchon de sortie du robinet .

Fermer le robinet du récipient après chaque utilisation et lorsqu'il est vide, même s'il est encore raccordé à l'équipement.

Ne jamais tenter de transférer les gaz d'une bouteille/récipient, dans un autre emballage.

Ne jamais utiliser une flamme directe ou un chauffage électrique pour augmenter la pression dans le récipient.

Ne pas enlever ou détériorer les étiquettes mises par le fournisseur pour identifier le contenu de la bouteille.

Empêcher l'aspiration d'eau dans le récipient.

Ouvrir lentement le robinet pour éviter une mise en pression brutale (coup de bélier).

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités : Entreposer à l'écart des gaz comburants et des autres matières comburantes.

Toutes les installations électriques dans les stockages doivent être compatibles avec le risque d'exposition aux atmosphères potentiellement explosives.

Respecter toute les réglementations et exigences locales pour le stockage des récipients.

Les récipients ne doivent pas être stockés dans des conditions susceptibles d'aggraver la corrosion.

Les protections des robinets des récipients ou les chapeaux doivent être en place.

Les récipients doivent être stockés en position verticale et sécurisés pour éviter les chutes .

Les récipients en stock doivent être périodiquement contrôlés pour leur état général et l'absence de fuite.

Stocker le récipient dans un endroit bien ventilé, à température inférieure à 50°C.

Stocker les récipients dans des endroits non exposés au risque de feu et éloignés des sources de chaleur et d'ignition.

Tenir à l'écart des matières combustibles.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucun(e).

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Pas d'informations complémentaires disponibles



Acétylène

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.4. DNEL et PNEC

Acétylène (74-86-2)	
DNEL/DMEL (informations complémentaires)	
Indications complémentaires	Aucune établie.
PNEC (informations complémentaires)	
Indications complémentaires	Aucune établie.

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés:

Utiliser des détecteurs avec alarme quand des gaz toxiques peuvent s'échapper. Maintenir une ventilation d'extraction appropriée localement et de l'ensemble. Produit devant être manipulé dans un système clos. Penser au permis de travail, ex. pour la maintenance. Les équipements sous pression doivent être régulièrement contrôlés pour vérifier l'absence de fuites. S'assurer que les limites d'exposition ne sont pas dépassées (si disponibles).

8.2.2. Équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

Une analyse des risques de l'utilisation du produit doit être menée et documentée dans tous les lieux de travail concernés par l'utilisation du produit afin de choisir les équipements personnels de sécurité concernant les risques identifiés. Les recommandations suivantes sont à considérer: Choisir des Équipements de Protection Individuelle respectant les normes EN/ISO recommandées.

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Protection oculaire:

Porter des lunettes de sécurité équipées de protections latérales.
Norme EN 166 - Protection individuelle de l'œil - Spécifications.

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection des mains:

Porter des gants de protection lors de la manutention des bouteilles de gaz.
Norme EN 388 - Gants de protection contre les risques mécaniques, niveau de performance 1 ou supérieur.

Autres protecteurs de la peau

Considérer le port de vêtements de sécurité anti-feu et anti-électricité statique.
Norme EN ISO 14116 - Matériaux à expansion de flamme limitée.
Norme EN 1149-5 - vêtements de protection: Propriétés électrostatiques.
Porter des chaussures de sécurité lors de la manutention de bouteilles.
Norme EN ISO 20345: Équipements de Protection Individuelle - chaussures de sécurité.



Acétylène

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Autres informations:

- Considérer le port de vêtements de sécurité anti-feu et anti-électricité statique.
- Norme EN ISO 14116 - Matériaux à expansion de flamme limitée.
- Norme EN 1149-5 - vêtements de protection: Propriétés électrostatiques.
- Porter des chaussures de sécurité lors de la manutention de bouteilles.
- Norme EN ISO 20345: Equipements de Protection Individuelle - chaussures de sécurité.

8.2.2.3. Protection respiratoire

Protection respiratoire:

- Appareil de respiration autonome (SCBA) ou masque avec arrivée d'air à pression positive doivent être utilisés dans les atmosphères sous oxygénées.
- Appareil de respiration autonome recommandé quand il y a risque d'exposition inconnue pendant les activités de maintenance des matériels de l'installation.
- Norme EN 137 - Appareil autonome d'air comprimé en circuit ouvert avec un masque complet du visage.

8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Protection contre les dangers thermiques:

- Porter des lunettes de protection étanches équipées de filtres appropriés pour le soudage et le coupage.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

- Se référer à la réglementation locale pour les restrictions d'émission dans l'atmosphère. Voir la section 13 pour les méthodes spécifiques au traitement des déchets de gaz.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	
État physique	: Gazeux
Couleur	: Incolore.
Form	: Gaz dissout
Odeur	: Difficilement détectable à faible concentration. Odeur d'ail.
Seuil olfactif	: La détection des seuils par l'odeur est subjective et inappropriée pour alerter en cas de surexposition.
Point de fusion	: -80,8 °C
Point de congélation	: Non applicable
Point d'ébullition	: -84 °C
Inflammabilité	: Gaz extrêmement inflammable.
Propriétés comburantes	: Pas de propriétés oxydantes.
Limites d'explosivité	: Non connu(e).
Limite inférieure d'explosion	: 2,3 vol %
Limite supérieure d'explosion	: 100 vol %
Point d'éclair	: Non applicable aux gaz et aux mélanges de gaz.
Température d'auto-inflammation	: 305 °C
Température de décomposition	: Non applicable.
pH	: Non applicable aux gaz et aux mélanges de gaz.
Viscosité, cinématique	: Pas de donnée fiable disponible.
Viscosité, dynamique	: 0,011 mPa·s Pas de donnée fiable disponible.
Solubilité dans l'eau	: 1185 mg/l
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	: 0,37
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Non applicable aux mélanges de gaz.
Pression de vapeur	: 44 bar(a)
Pression de vapeur à 50°C	: Non applicable.



Acétylène

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Pression critique	: 6138 kPa
Masse volumique	: 0,38 g/cm ³ 50
Densité relative	: Non applicable.
Densité relative de vapeur à 20°C	: 0,9
Densité relative de gaz	: 0,9
Caractéristiques d'une particule	: Non applicable
	Non applicable aux gaz et aux mélanges de gaz.
	Les nanoformes ne sont pas pertinentes pour les gaz et les mélanges de gaz.

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Ci	: Non applicable.
Tci	: 3 %
Température critique	: 35 °C

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Masse moléculaire	: 26 g/mol
Groupe de gaz	: Press. Gas (Diss.)
Indications complémentaires	: Aucun(e).

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de danger de réactivité autres que les effets décrits dans les sections ci-dessous.

10.2. Stabilité chimique

Dissous dans un solvant absorbé dans une matière poreuse. Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées (voir section 7). Peut réagir de manière explosive même en l'absence d'air.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Peut se décomposer violemment à hautes température et/ou pression, ou en présence d'un catalyseur. Peut réagir de manière explosive même en l'absence d'air. Peut former un mélange explosif avec l'air. Peut réagir violemment avec les oxydants.

10.4. Conditions à éviter

Haute température. Haute pression. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer. Eviter l'humidité dans les installations.

10.5. Matières incompatibles

Forme des acétylures explosifs avec le cuivre, l'argent et le mercure. Ne pas utiliser des alliages contenant plus de 65% de cuivre. Ne pas utiliser d'alliages contenant plus de 43% d'argent. Air, Oxydants. Pour plus d'informations sur la compatibilité, se référer à l'ISO 11114.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.



Acétylène

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë	:	L' acétylène a une faible toxicité par inhalation. La valeur limite d'exposition (VLE) pour intoxication humaine faible, sans effets résiduels est de 100 000 ppm (107 000 mg/m ³). Il n'y a pas de données pour la toxicité par ingestion ou par contact cutanée (études impossibles car la substance est un gaz à température ambiante).
Toxicité aiguë (cutanée)	:	Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation)	:	Non classé
Corrosion cutanée/irritation cutanée	:	Pas d'effet connu avec ce produit. pH: Non applicable aux gaz et aux mélanges de gaz.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	:	Pas d'effet connu avec ce produit. pH: Non applicable aux gaz et aux mélanges de gaz.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	:	Pas d'effet connu avec ce produit.
Mutagénicité sur les cellules germinales	:	Pas d'effet connu avec ce produit.
Cancérogénicité	:	Pas d'effet connu avec ce produit.
Toxicité pour la reproduction	:	Non classé
Toxique pour la reproduction : fertilité	:	Pas d'effet connu avec ce produit.
Toxique pour la reproduction : fœtus	:	Pas d'effet connu avec ce produit.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	:	Pas d'effet connu avec ce produit.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	:	Pas d'effet connu avec ce produit.
Danger par aspiration	:	Non applicable aux gaz et aux mélanges de gaz.

Acétylène (74-86-2)

Viscosité, cinématique	Pas de donnée fiable disponible.
Hydrocarbure	Oui

11.2. Informations sur les autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

Effets néfastes sur la santé causés par les propriétés perturbant le système endocrinien : La substance / le mélange n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne.

11.2.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Evaluation	:	Les critères de classification ne sont pas réunis.
Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)	:	Non classé
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)	:	Non classé
Non rapidement dégradable	:	

Acétylène (74-86-2)

CL50 96 Heures - Poisson [mg/l]	545 mg/l
---------------------------------	----------



Acétylène

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Acétylène (74-86-2)	
EC50 48h - Daphnia magna [mg/l]	242 mg/l
EC50 72h - Algae [mg/l]	57 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Acétylène (74-86-2)	
Evaluation	Dégradation rapide par photolyse dans l'air. Ne subit pas la réaction d'hydrolyse.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Acétylène (74-86-2)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	Non applicable aux mélanges de gaz.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	0,37
Evaluation	Pas de bioaccumulation à attendre en cas de log Kow bas (log Kow<4). Voir section 9.

12.4. Mobilité dans le sol

Acétylène (74-86-2)	
Evaluation	Dû à sa grande volatilité, la pollution des sols ou des eaux par ce produit est improbable. Pénétration dans le sol non vraisemblable.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Evaluation : Pas classifié comme PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Autres effets néfastes : Pas d'effet connu avec ce produit.
 Evaluation : La substance / le mélange n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne.

12.7. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Pas d'effet connu avec ce produit.
 Effet sur la couche d'ozone : Pas d'effet sur la couche d'ozone.
 Effet sur le réchauffement global : Pas d'effet connu avec ce produit.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Contacter le fournisseur si des instructions sont nécessaires. Ne pas évacuer dans les endroits où il y a un risque de former un mélange explosif avec l'air. Le gaz rejeté doit être brûlé dans un brûleur approprié équipé d'un anti-retour de flamme. Vérifier que les niveaux d'émissions imposés par les réglementations locales ou les permis d'exploiter ne sont pas dépassés. Pour plus de recommandation sur les méthodes d'élimination des gaz, se référer au code de bonnes pratiques de l'EIGA Doc 30 " Disposal of gases", téléchargeable sur <http://www.eiga.eu>. Ne pas rejeter dans tout endroit où son accumulation pourrait être dangereuse. Renvoyer au fournisseur le produit non consommé dans son récipient d'origine.



Acétylène

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Liste des déchets dangereux (selon Décision de la Commission 2000/532/CE telle qu'amendée) : 16 05 04*: Gaz en récipients sous pression (y compris halons) contenant des substances dangereuses.

13.2. Informations complémentaires

A fin d'élimination, faire reprendre la bouteille de gaz par le fournisseur, exclusivement. La bouteille contient une matière poreuse qui peut contenir des fibres d'amiante et qui est saturée d'un solvant (acétone ou diméthylformamide).

Le traitement et l'élimination des déchets par des tiers doivent de faire en accord avec les législations locales et/ou nationales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification				
UN 1001	UN 1001	UN 1001	UN 1001	UN 1001
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
ACÉTYLÈNE DISSOUS	ACÉTYLÈNE DISSOUS	Acetylene, dissolved	ACÉTYLÈNE DISSOUS	ACÉTYLÈNE DISSOUS
Description document de transport				
UN 1001 ACÉTYLÈNE DISSOUS, 2.1, (B/D)	UN 1001 ACÉTYLÈNE DISSOUS, 2.1	UN 1001 Acetylene, dissolved, 2.1	UN 1001 ACÉTYLÈNE DISSOUS, 2.1	UN 1001 ACÉTYLÈNE DISSOUS, 2.1
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
2.1	2.1	2.1	2.1	2.1
14.4. Groupe d'emballage				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.5. Dangers pour l'environnement				
Dangereux pour l'environnement: Non	Dangereux pour l'environnement: Non Polluant marin: Non	Dangereux pour l'environnement: Non	Dangereux pour l'environnement: Non	Dangereux pour l'environnement: Non
Pas d'informations supplémentaires disponibles				



Acétylène

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport : Éviter le transport dans des véhicules dont le compartiment du chargement n'est pas séparé de la cabine de conduite, S'assurer que le conducteur du véhicule connaît les dangers potentiels du chargement ainsi que les mesures à prendre en cas d'accident ou autre situation d'urgence, Avant de transporter les récipients: - S'assurer qu'il y a une ventilation appropriée, - S'assurer que les récipients sont fermement arrimés, - S'assurer que le robinet est fermé et ne fuit pas, - S'assurer que le bouchon de protection de sortie du robinet (quand il existe) est correctement mis en place, - S'assurer que le dispositif de protection du robinet (quand il existe) est correctement mis en place.

Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : 4F
 Dispositions spéciales (ADR) : 662
 Quantités limitées (ADR) : 0
 Quantités exceptées (ADR) : Eo
 Instructions d'emballage (ADR) : P200
 Dispositions relatives à l'emballage en commun (ADR) : MP9
 Code-citerne (ADR) : PxBN(M)
 Dispositions spéciales pour citernes (ADR) : TU17, TA4, TT9
 Véhicule pour le transport en citerne : FL
 Catégorie de transport (ADR) : 2
 Dispositions spéciales de transport - Chargement, déchargement et manutention (ADR) : CV9, CV10, CV36
 Dispositions spéciales de transport - Exploitation (ADR) : S2
 Numéro d'identification du danger (code Kemler) : 239
 Panneaux oranges :



Code de restriction en tunnels (ADR) : B/D

Transport maritime

Quantités limitées (IMDG) : 0
 Quantités exceptées (IMDG) : Eo
 Instructions d'emballage (IMDG) : P200
 N° FS (Feu) : F-D
 N° FS (Déversement) : S-U
 Catégorie de chargement (IMDG) : D
 Arrimage et manutention (Code IMDG) : SW1, SW2
 Tri (IMDG) : SG46
 Propriétés et observations (IMDG) : Flammable gas with slight odour. Explosive limits: 2.1% to 80%. Lighter than air (0.907). Rough handling and exposure to local heating should be avoided, since these conditions may result in delayed explosion. Empty cylinders should be carried with the same precautions as filled cylinders.

Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA) : Eo
 Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA) : FORBIDDEN
 Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA) : FORBIDDEN
 Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA) : FORBIDDEN
 Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA) : FORBIDDEN



Acétylène

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA) : 200
 Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA) : 15kg
 Dispositions spéciales (IATA) : A1
 Code ERG (IATA) : 10L

Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN) : 4F
 Dispositions spéciales (ADN) : 662
 Quantités limitées (ADN) : 0
 Quantités exceptées (ADN) : E0
 Equipement exigé (ADN) : PP, EX, A
 Ventilation (ADN) : VE01
 Nombre de cônes/feux bleus (ADN) : 1

Transport ferroviaire

Code de classification (RID) : 4F
 Dispositions spéciales (RID) : 662
 Quantités limitées (RID) : 0
 Quantités exceptées (RID) : E0
 Instructions d'emballage (RID) : P200
 Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID) : MP9
 Codes-citerne pour les citernes RID (RID) : PxBN(M)
 Dispositions spéciales pour les citernes RID (RID) : TU17, TU38, TE22, TA4, TT9
 Catégorie de transport (RID) : 2
 Dispositions spéciales de transport - Chargement, déchargement et manutention (RID) : CW9, CW10, CW36
 Colis express (RID) : CE2
 Numéro d'identification du danger (RID) : 239

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Code IBC : Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

Liste de restriction de l'Union européenne (annexe XVII de REACH)		
Code de référence	Applicable sur	Titre de l'entrée ou description
40.	Acétylène, ACETYLENE 2.6 SAA	Substances classées comme gaz inflammables, catégorie 1 ou 2, liquides inflammables, catégorie 1, 2 ou 3, matières solides inflammables, catégorie 1 ou 2, substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables, catégorie 1, 2 ou 3, liquides pyrophoriques, catégorie 1, ou matières solides pyrophoriques, catégorie 1, qu'elles figurent ou non à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) n° 1272/2008.

Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Non listé dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)



Acétylène

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Liste candidate REACH (SVHC)

Non listé dans la liste des substances candidates de REACH

Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

Non listé dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012)

Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

Non listé dans la liste POP (Règlement UE 2019/1021)

Règlement sur l'appauvrissement de la couche d'ozone (UE 1005/2009)

Non listé dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement UE 1005/2009)

Directive COV (2004/42/CE, composés organiques volatils)

Restrictions d'emploi : Aucun(e).

Directive Seveso (2012/18/UE, réduction des risques de catastrophes)

Directive Seveso 2012/18/UE (Seveso III) : Listé.

Seveso III Partie II (Substances dangereuses désignées)	Quantité seuil (tonnes)	
	Seuil bas	Seuil haut
Acétylène	5	50

Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)

Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes)

15.1.2. Directives nationales

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

Fiche de données de sécurité conforme au règlement (UE) n° 2020/878 de la Commission.

Directive du conseil 89/391/EEC sur l'introduction de mesures pour encourager des améliorations de la sécurité et de la santé des travailleurs.

Directive 2016/425/EEC sur les équipements de protections individuels.

Directive 2014/34/EU sur les équipements et systèmes de protections destinés à une utilisation dans les atmosphères potentiellement explosives (ATEX).

Seuls les produits conformes aux règlements alimentaires (CE) no 1333/2008 et (UE) no 231/2012 et étiquetés comme tels peuvent être utilisés comme additifs alimentaires.

Cette fiche de données de sécurité a été produite pour se conformer au Règlement UE N° 2015/830.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation du risque chimique (CSA) a été faite pour ce produit.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:

Fiche de données de sécurité conforme au règlement (UE) n° 2020/878 de la Commission.



Acétylène

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Indications de changement	
Élément modifié	Modification Remarques

Abréviations et acronymes:	
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
	ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
	ETA-Estimation de la Toxicité Aiguë
VLB	Valeur limite biologique
DBO	Demande biochimique en oxygène (DBO)
CAO	Cargo Aircraft only / Avion cargo seulement
N° CAS	Numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service
	CLP- Classification Labelling Packaging - Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage.
DCO	Demande chimique en oxygène (DCO)
	CSA - Chemical Safety Assessment - Évaluation de la sécurité chimique
DMEL	Dose dérivée avec effet minimum
DNEL	Dose dérivée sans effet
CE50	Concentration médiane effective
EC	European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances / Inventaire européen des substances chimiques commercialisées
ED	Propriétés perturbant le système endocrinien
	EINECS - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées
EN	Norme européenne
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer
IATA	Association internationale du transport aérien
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
VLIIEP	Valeur limite indicative d'exposition professionnelle
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
LOAEL	Dose minimale avec effet nocif observé
NOAEC	Concentration sans effet nocif observé
NOAEL	Dose sans effet nocif observé
NOEC	Concentration sans effet observé
N.S.A.	Non spécifié ailleurs



Acétylène

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Abréviations et acronymes:	
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
VLE	Limite d'exposition professionnelle
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PCA	Passenger and Cargo Aircraft / Avion passager et cargo
PNEC	Concentration(s) prédite(s) sans effet
	EPI - Equipements de protection individuelle
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
	RMM-Risk Management Measures - Mesures de gestion des risques
STP	Station d'épuration
DThO	Besoin théorique en oxygène (BThO)
TLM	Tolérance limite médiane
TRGS	Prescriptions techniques pour les substance dangereuses
STOT-RE	Specific Target Organ Toxicity-Repeated Exposure / Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée
STOT-SE	Specific Target Organ Toxicity-Single Exposure / Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique
UFI	Unique Formula Identifier / Identifiant Unique de Formulation
	UN - United Nations - Nations Unies
COV	Composés organiques volatiles
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable
WGK	Classe de pollution des eaux

Conseils de formation

: S'assurer que les opérateurs comprennent bien les risques d'inflammabilité.

Autres informations

: Classification selon les procédures et méthodes de calcul du règlement (CE) 1272/2008 CLP . Les références bibliographiques et les sources de données importantes sont gérées dans le document 169 de l'EIGA: "guide de classification et d'étiquetage", qui peut être téléchargé à l'adresse <http://www.Eiga.eu>.

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Flam. Gas 1A - Chem. Unst. Gas A	Gaz inflammables, catégorie 1A, gaz chimiquement instable A
H220	Gaz extrêmement inflammable.
H230	Peut exploser même en l'absence d'air.
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
Press. Gas (Diss.)	Gaz sous pression : Gaz dissous

Texte complet des descripteurs d'utilisation	
ERC1	Fabrication de la substance



Acétylène

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Texte complet des descripteurs d'utilisation	
ERC2	Formulation dans un mélange
ERC4	Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)
ERC6a	Utilisation d'intermédiaires
ERC6b	Utilisation d'un adjuvant de fabrication réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)
ERC7	Utilisation de fluides fonctionnels sur les sites industriels
ERC8d	Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)
ERC9a	Utilisation étendue du fluide fonctionnel (en intérieur)
ERC9b	Utilisation étendue du fluide fonctionnel (en extérieur)
PC13	Carburants
PROC1	Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en œuvre dans des conditions de confinement équivalentes.
PROC16	Utilisation des carburants
PROC2	Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes
PROC3	Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes
PROC8b	Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées
PROC9	Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

La classification respecte
DÉNÉGATION DE RESPONSABILITÉ

: ATP 12
: Avant d'utiliser ce produit pour une nouvelle application ou pour des essais, une étude approfondie de compatibilité des matériaux et une analyse des risques doivent être faites .
Les informations données dans ce document sont considérées comme exactes au moment de son impression.
Malgré le soin apporté à sa rédaction de ce document, aucune responsabilité ne saurait être acceptée en cas de dommage ou d'accident résultant de son utilisation.

Fiche de données de sécurité (FDS), UE FR

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.

Annexe à la fiche de données de sécurité

Cette annexe documente les scénarios d'exposition (SEs) concernant les utilisations identifiées pertinentes de la substance enregistrée. Les SEs détaillent des mesures de protection des travailleurs et de l'environnement à appliquer en plus de celles décrites dans les rubriques 7, 8, 11, 12 et 13 de la FDS en vue de s'assurer que l'exposition potentielle des travailleurs et de l'environnement restent dans des limites acceptables pour chacune des utilisations.

Table des matières de l'annexe

Utilisations identifiées	N° du SE	Titre court	Page
Formulation de mélanges dans des récipients sous pression.	EIGA001-1	Utilisations industrielles en milieu confiné.	20
Transvasement dans des récipients sous pression.	EIGA001-1	Utilisations industrielles en milieu confiné.	20



Acétylène

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Calibration d'appareils d'analyse.	EIGA001-1	Utilisations industrielles en milieu confiné.	20
Matière première pour des procédés chimiques.	EIGA001-1	Utilisations industrielles en milieu confiné.	20
Gaz inflammable pour applications de soudage, coupage, chauffage, brasage .	EIGA001-1	Utilisations industrielles en milieu confiné.	20
Gaz inflammable pour applications de soudage, coupage, chauffage, brasage .	EIGA001-2	Utilisations professionnelles.	23
Gaz inflammable pour applications de soudage, coupage, chauffage, brasage .	EIGA001-3	Utilisation par un consommateur	26

Acétylène

Annexe à la fiche de données de sécurité: Scénario d'exposition

Numéro de référence: EIGA001 N° CAS: 74-86-2 Forme du produit: Substance État physique: Gazeux

1. EIGA001-1: Utilisations industrielles en milieu confiné.

1.1. Rubrique des titres

Utilisations industrielles en milieu confiné.

Réf. SE: EIGA001-1

Date de révision: 02/12/2019

Processus, tâches, activités pris en compte	Utilisations industrielles dans des systèmes fermés ou confinés, y compris les transferts de produits et les activités de laboratoires connexes.
---	--

Environnement	Descripteurs d'utilisation
CS1	ERC1, ERC2, ERC4, ERC6a, ERC6b, ERC7, ERC8d, ERC9a, ERC9b

Travailleur	Descripteurs d'utilisation
CS2	PROC1, PROC2, PROC3, PROC8b, PROC9, PROC16

Méthode d'évaluation	ECETOC TRA 2.0
----------------------	----------------

1.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition

1.2.1. Contrôle de l'exposition environnementale: ERC1, ERC2, ERC4, ERC6a, ERC6b, ERC7, ERC8d, ERC9a, ERC9b

ERC1	Fabrication de la substance
ERC2	Formulation dans un mélange
ERC4	Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)
ERC6a	Utilisation d'intermédiaires
ERC6b	Utilisation d'un adjuvant de fabrication réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)
ERC7	Utilisation de fluides fonctionnels sur les sites industriels
ERC8d	Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)
ERC9a	Utilisation étendue du fluide fonctionnel (en intérieur)
ERC9b	Utilisation étendue du fluide fonctionnel (en extérieur)

Caractéristiques du produit

Forme physique du produit	Voir la rubrique 9 de la FDS, Pas de données supplémentaires.
Concentration de la substance dans le produit	≤ 100 %

Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou pour la vie utile)

Le tonnage réellement traité sur le site n'est pas considéré comme pouvant influencer les immissions dues à ce scénario car il n'y a pratiquement pas de rejets dans l'environnement.

Acétylène

Annexe à la fiche de données de sécurité: Scénario d'exposition

Numéro de référence: EIGA001 N° CAS: 74-86-2 Forme du produit: Substance État physique: Gazeux

Jours d'émissions (jours/an):	260
-------------------------------	-----

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

Les opérateurs doivent recevoir une formation pour minimiser les rejets.

Conditions et mesures relatives à la station d'épuration

Le contrôle des eaux usées n'est pas à envisager car il n'y a pas de rejets directs dans les eaux usées.

Conditions et mesures relatives au traitement des déchets (y compris déchets des articles)

Voir la rubrique 13 de la FDS.

Autres conditions affectant l'exposition de l'environnement

Pas de données supplémentaires.

1.2.2. Contrôle de l'exposition des travailleurs: PROC1, PROC2, PROC3, PROC8b, PROC9, PROC16

PROC1	Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en œuvre dans des conditions de confinement équivalentes.
PROC2	Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes
PROC3	Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes
PROC8b	Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées
PROC9	Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
PROC16	Utilisation des carburants

Caractéristiques du produit

Forme physique du produit	Voir la rubrique 9 de la FDS, Pas de données supplémentaires.
Concentration de la substance dans le produit	≤ 100 %

Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/exposition

Le tonnage réellement traité par équipe n'est pas considéré comme pouvant influencer l'exposition pour ce scénario. Par contre, la combinaison du type d'utilisation avec le niveau de confinement et d'automatisation (tel que reflété dans les conditions techniques) sont les facteurs déterminant le potentiel des émissions intrinsèques aux différentes activités.	
Durée d'exposition	≤ 8 h/jour
Couvres des fréquences max. de:	5 jours/semaine

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

Voir la rubrique 2 et 7 de la FDS

Acétylène

Annexe à la fiche de données de sécurité: Scénario d'exposition

Numéro de référence: EIGA001 N° CAS: 74-86-2 Forme du produit: Substance État physique: Gazeux

Utiliser le produit dans un système fermé.	
Maintenir un niveau adéquat de ventilation générale ou contrôlée lors de travaux de maintenance.	
Veiller à ce que les opérateurs reçoivent une formation pour minimiser leur exposition.	
Une supervision doit être en place pour vérifier que les mesures de gestion des risques (RMM) sont en place et correctement utilisées et que les conditions d'exploitation (OC) sont respectées.	

Conditions et mesures relatives à la protection individuelle, l'hygiène et l'évaluation de la santé

Voir la rubrique 8 de la SDS.	
-------------------------------	--

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

Utilisation à l'intérieur ou à l'extérieur.	
---	--

1.3. Informations concernant l'exposition et référence à sa source

1.3.1. Rejet et exposition environnementaux: ERC1, ERC2, ERC4, ERC6a, ERC6b, ERC7, ERC8d, ERC9a, ERC9b

La substance n'est pas classée dangereuse pour la santé de l'homme ou pour ses effets sur l'environnement et n'est ni PBT ni vPvB, en conséquence, l'évaluation d'exposition ou la caractérisation des risques n'est pas requise.

1.3.2. Exposition du travailleur: PROC1, PROC2, PROC3, PROC8b, PROC9, PROC16

La substance n'est pas classée dangereuse pour la santé de l'homme ou pour ses effets sur l'environnement et n'est ni PBT ni vPvB, en conséquence, l'évaluation d'exposition ou la caractérisation des risques n'est pas requise.

1.4. Guide pour l'utilisateur en aval pour vérifier s'il travaille dans les limites du SE

1.4.1. Environnement

Guide - Environnement	Vérifier que les RMMs et les OCs sont ceux décrits plus haut ou d'une efficacité équivalente.
-----------------------	---

1.4.2. Santé

Guide - Santé	Vérifier que les RMMs et les OCs sont ceux décrits plus haut ou d'une efficacité équivalente.
---------------	---

Acétylène

Annexe à la fiche de données de sécurité: Scénario d'exposition

Numéro de référence: EIGA001 N° CAS: 74-86-2 Forme du produit: Substance État physique: Gazeux

2. EIGA001-2: Utilisations professionnelles.

2.1. Rubrique des titres

Utilisations professionnelles.

Réf. SE: EIGA001-2

Date de révision: 02/12/2019

Processus, tâches, activités pris en compte

Utilisations professionnelles, y compris les transferts de produit, en environnement non-industriel.

Environnement

Descripteurs d'utilisation

CS1

ERC9a, ERC9b

Travailleur

Descripteurs d'utilisation

CS2

PROC16

Méthode d'évaluation

ECETOC TRA 2.0

2.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition

2.2.1. Contrôle de l'exposition environnementale: ERC9a, ERC9b

ERC9a

Utilisation étendue du fluide fonctionnel (en intérieur)

ERC9b

Utilisation étendue du fluide fonctionnel (en extérieur)

Caractéristiques du produit

Forme physique du produit

Voir la rubrique 9 de la FDS, Pas de données supplémentaires.

Concentration de la substance dans le produit

≤ 100 %

Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou pour la vie utile)

Pas de données supplémentaires.

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

Veiller à ce que les opérateurs reçoivent une formation pour minimiser leur exposition.

Conditions et mesures relatives à la station d'épuration

Pas de données supplémentaires.

Conditions et mesures relatives au traitement des déchets (y compris déchets des articles)

Voir la rubrique 13 de la FDS.

Autres conditions affectant l'exposition de l'environnement

Des systèmes clos sont utilisés pour prévenir des rejets intempestifs.

Acétylène

Annexe à la fiche de données de sécurité: Scénario d'exposition

Numéro de référence: EIGA001 N° CAS: 74-86-2 Forme du produit: Substance État physique: Gazeux

2.2.2. Contrôle de l'exposition des travailleurs: PROC16

PROC16	Utilisation des carburants
--------	----------------------------

Caractéristiques du produit

Forme physique du produit	Voir la rubrique 9 de la FDS, Pas de données supplémentaires.
Concentration de la substance dans le produit	≤ 100 %

Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/exposition

Le tonnage réellement traité par équipe n'est pas considéré comme pouvant influencer l'exposition pour ce scénario. Par contre, la combinaison du type d'utilisation avec le niveau de confinement et d'automatisation (tel que reflété dans les conditions techniques) sont les facteurs déterminant le potentiel des émissions intrinsèques aux différentes activités.	
Durée d'exposition	≤ 8 h/jour
Couvres des fréquences max. de:	5 jours/semaine

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

Utiliser le produit dans un système fermé.	
Maintenir un niveau adéquat de ventilation générale ou contrôlée lors de travaux de maintenance.	
Voir la rubrique 2 et 7 de la FDS	
Veiller à ce que les opérateurs reçoivent une formation pour minimiser leur exposition.	
Une supervision doit être en place pour vérifier que les mesures de gestion des risques (RMM) sont en place et correctement utilisées et que les conditions d'exploitation (OC) sont respectées.	

Conditions et mesures relatives à la protection individuelle, l'hygiène et l'évaluation de la santé

Voir la rubrique 8 de la SDS.	
-------------------------------	--

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

Utilisation à l'intérieur ou à l'extérieur.	
---	--

2.3. Informations concernant l'exposition et référence à sa source

2.3.1. Rejet et exposition environnementaux: ERC9a, ERC9b

La substance n'est pas classée dangereuse pour la santé de l'homme ou pour ses effets sur l'environnement et n'est ni PBT ni vPvB, en conséquence, l'évaluation d'exposition ou la caractérisation des risques n'est pas requise.

2.3.2. Exposition du travailleur: PROC16

La substance n'est pas classée dangereuse pour la santé de l'homme ou pour ses effets sur l'environnement et n'est ni PBT ni vPvB, en conséquence, l'évaluation d'exposition ou la caractérisation des risques n'est pas requise.

Acétylène

Annexe à la fiche de données de sécurité: Scénario d'exposition

Numéro de référence: EIGA001 N° CAS: 74-86-2 Forme du produit: Substance État physique: Gazeux

2.4. Guide pour l'utilisateur en aval pour vérifier s'il travaille dans les limites du SE

2.4.1. Environnement

Guide - Environnement	Vérifier que les RMMs et les OCs sont ceux décrits plus haut ou d'une efficacité équivalente.
-----------------------	---

2.4.2. Santé

Guide - Santé	Vérifier que les RMMs et les OCs sont ceux décrits plus haut ou d'une efficacité équivalente.
---------------	---

Acétylène

Annexe à la fiche de données de sécurité: Scénario d'exposition

Numéro de référence: EIGA001 N° CAS: 74-86-2 Forme du produit: Substance État physique: Gazeux

3. EIGA001-3: Utilisation par un consommateur

3.1. Rubrique des titres

Utilisation par un consommateur

Réf. SE: EIGA001-3
Date de révision: 02/12/2019

Processus, tâches, activités pris en compte	Utilisation par un consommateur Utiliser comme carburant.
---	--

3.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition

3.2.1. Contrôle de l'exposition environnementale: ERC9a, ERC9b

ERC9a	Utilisation étendue du fluide fonctionnel (en intérieur)
ERC9b	Utilisation étendue du fluide fonctionnel (en extérieur)

Caractéristiques du produit

Forme physique du produit	Voir la rubrique 9 de la FDS, Pas de données supplémentaires.
Concentration de la substance dans le produit	≤ 100 %

Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou pour la vie utile)

Pas de données supplémentaires.

Conditions et mesures relatives à la station d'épuration

Pas de données supplémentaires.

Conditions et mesures relatives au traitement des déchets (y compris déchets des articles)

Voir la rubrique 13 de la FDS.

Autres conditions affectant l'exposition de l'environnement

Des systèmes clos sont utilisés pour prévenir des rejets intempestifs.

3.2.2. Contrôle de l'exposition des consommateurs: PC13

PC13	Carburants
------	------------

Caractéristiques du produit

Forme physique du produit	Voir la rubrique 9 de la FDS, Pas de données supplémentaires.
Concentration de la substance dans le produit	≤ 100 %

Acétylène

Annexe à la fiche de données de sécurité: Scénario d'exposition

Numéro de référence: EIGA001 N° CAS: 74-86-2 Forme du produit: Substance État physique: Gazeux

Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/exposition

Le tonnage réellement traité par équipe n'est pas considéré comme pouvant influencer l'exposition pour ce scénario. Par contre, la combinaison du type d'utilisation avec le niveau de confinement et d'automatisation (tel que reflété dans les conditions techniques) sont les facteurs déterminant le potentiel des émissions intrinsèques aux différentes activités.

Durée d'exposition

≤ 8 h/jour

Couvres des fréquences max. de:

5 jours/semaine

Mesures relatives à l'information et aux conseils pour les consommateurs y compris protection et hygiène personnelles

Voir la rubrique 8 de la SDS.

Autres conditions affectant l'exposition des consommateurs

Utilisation à l'intérieur ou à l'extérieur.

3.3. Informations concernant l'exposition et référence à sa source

3.3.1. Rejet et exposition environnementaux: ERC9a, ERC9b

La substance n'est pas classée dangereuse pour la santé de l'homme ou pour ses effets sur l'environnement et n'est ni PBT ni vPvB, en conséquence, l'évaluation d'exposition ou la caractérisation des risques n'est pas requise.

3.3.2. Exposition du consommateur: PC13

Information concernant le sous-scénario

La substance n'est pas classée dangereuse pour la santé de l'homme ou pour ses effets sur l'environnement et n'est ni PBT ni vPvB, en conséquence, l'évaluation d'exposition ou la caractérisation des risques n'est pas requise.

3.4. Guide pour l'utilisateur en aval pour vérifier s'il travaille dans les limites du SE

3.4.1. Environnement

Guide - Environnement

Vérifier que les RMMs et les OCs sont ceux décrits plus haut ou d'une efficacité équivalente.

3.4.2. Santé

Guide - Santé

Vérifier que les RMMs et les OCs sont ceux décrits plus haut ou d'une efficacité équivalente.

Fin du document